

Archives départementales de l'Hérault C 168.

Interrogatoires et réponses du Procès de David Bertézène, cardeur de Valleraugue.24 Janvier 1688.

Partie I

Du samedi vingt quatrième du mois de janvier mil six cent quatre vingt huit.

Avons fait conduire des prisons devant nous l'accusé cy après nommé et de lui sermant pris de dire la vérité a la forme de la R.P.R qui a dit faire profession.

Lui avons donné a entendre que nous faisons le procès en dernier ressort en conséquence des ordonnances dudit seigneur intendant .

Enqui de son nom age qualité lieu de sa naissance et demeure a répondu se nommer David Bertézène,cardeur natif et habitant du hameau de Bertézène paroisse de Valleraugue agé de vingt six ans ou environ ayant ace qui nous a dit le dom de consolation par le Saint Esprit dezorthier et prescher aux fidelles depuis la révolte.A quoi il s'est appliqué autant qui luy a été possible depuis le mois d'octobre dernier jusqu'à présent qu'il a esté arrêté en faisant les mesmes fonctions .

Interrogé depuis quel temps par quy et en quel endroit a esté fait prisonnier :

a répondu qu'il feut arrêté la nuict du mercredy au jedy dernier vingt deuxième de ce moy par des gens de monsieur Dugua commandant dans le pays des sévennes dans une maison ou clède a la campagne croyant que cest dans les environs de Saint Martin de Corconac.

Interrogé a quel dessein il sestaiet porté dans la nuit audit endroit et si il estoict seul :

A répondu qu'il sy estoict porté pour invoqué et prié Dieu comme il en est digne et qu'il ny estoict pas seul puisquil y vouloict presque y consoler les fidèles quy s'y estaient rendu en nombre de vingt cinq a trente croyants le nombre aurait grossy et augmenté sy on ne les avoit troublés.

Interrogé sil avoit luy mesme convoqué la dite asssemblée ou quy en étoient les avertisseurs :

A répondu quil estoict luy seul le directeur comme le chef de la dite asssemblée et que chacun sy estoict porté sellon le dezir de son salut .

Interrogé quest ce quy se fit a ladite assemblée

A répondu que ladite asssemblée commanca par la lecture de l'évangile qu'on y chanta en suite des psaumes et comme il se mettoit en estat de prescher il en fut destourné par les troupes qui arrivèrent .

Interrogé quy fist la lecture dans ladite asssemblée :

A répondu que dabord qu'il estoict assablées il demande ceulz de parmy eux quy sait lire et donne le livre au premier quy se presante et ne demande pas comme il sappelle croyant que celui qui leut sappelle Pierre ne sachant pas son autre nom.

Interrogé comment il faisoit pour advertir les peuples du jour et lieu,et de l'heure des assablées et syl nest vray quelle avoict des advertiseurs :

A répondu que lorsqu'il preschoit il avoict accoustumé a la fin de la prédication de marquer le jour l'endroit et l'heure qu'yl prescherait et le peuple dezireux de son salut ne manquoit pas de sy rendre.

Interrogé ou est qu'il a demeuré depuis deux ans et demy :

A répondu qu'il a demeuré dans sa maison jusqu'au mois de may passé, depuis lequel temps il a travaillé a la toure dans la montagne jusqu'au commandement d'octobre et quil est revenu dans son pays pour prescher aux assablées .

Interrogé sy depuis ledit mois d'octobre il a presché plusieurs fois :

A répondu avoir presché plusieurs fois et dans plusieurs assablées .

Interrogé en combien d'en combien d'assablée il a presché :

A répondu ne pouvoir pas nous en dire le nombre et avoue quil preschait ordinaireman toutes les sepmaines quelques fois quatre .

Intrerrogé en quel endroit il a presché :

A répondu qu'il a presché dans les bergeries dautre fois en pleine campagne et dautre fois dans les bois et dans les rochers .

Luy avons enjoint de nous déclarer précisement les lieux et endroits ou il faisoit ses prédications :

A répondu quil a presché partout ou il a rencontré et trouvé des fidelles et faict des prédications dans les terroirs de Saint Jean de gardonnenques ,Saint André de Valborgne ,Saint ippolite , Manouplet,dans le vallon de Cros Saint Martin de Corconac aux Plantiers et autres lieux a Moissac.

Interrogé ou il se tenoict les jours ou il ne preschait pas :

A répondu quil se tenoict tantôt dans un lieu tantôt dans un autre.

Interrogé ou est ce quil mangeoit et beuvoit pendant ce temps la :

A respondu que ceux qui venoient a l'assamblée luy portaient des provisions pour manger et pour boire jusqu'au temps qu'une autre assamblée se doit tenir et cela continuait ainsy tous les jours .

Interrogé si il faizait et donnait la Céne aux dites assamblées :

A respondu que non ce quil nauroit pas ozé faire a moingt quo luy eut imposé les mains pour lui donner ce carractère.ou que ceux de l'assamblée d'un mutuel consenteman leussent requis de leur donné .

Interrogé sil na pas esté dans pays les estrangés pour ce faire impozé les mains :

A respondu que non .

Interrogé sil ne saict pas que depuis quelque temps il y a eu dautres gens qui ont presché dans ce pays :

A respondu qu'il y a environ six semaines qu'il feut aune assamblée ou le nommé Céve preschait .

Interrogé en quel endroits ladite assamblée se tint et sil y avait beaucoup de monde :

A respondu quelle se tint sur une montagne qui est proche de Vabres et qu'il y avaiet plus de trois cent personnes.

A respondu que le dit Céve leur dit en preschant qu'il venaiet de Genève et du pays de Suisse,et qu'il avaiet l'impozion des mains de Dieu et des hommes et leur dit aussy on me reprochaiet autre fois que je nestois pas ministre et que je ne pouvais pas prescher mais maintenant je viens avec ce carractère parce que les ministres de ce pays la mont faict ministre et leur dit encore qu'il y avaiet encore dans les pays estrangés des gens qui estoient prêt pour venir prescher et évangélisé en celui ci .

Dabord qu'il leur donnerai de ses nouvelles et quand a luy pendant ce temps qu'il dormait il songeat qu'un de ses amis luy donnait une pièce pour y faire une colasion et quil ne douta point que lesprit de Dieu ne lenvahit par ce songe que cette pièce estoit lesglise de Dieu despourvue de pasteurs dans ses endroits et cest pour cela quil y etaict venu pour la gloire par la parole .

Interrogé sy le jour et fêtes de la noel passée il ne prescha a quelque assamblée :

A respondu et accordé .

Interrogé a quel endroit il prescha :

A respondu quil prescha dans un lieu enfoncé ou il y a des petits bois croyant quil est eloigné dune demy lieue de Saint André de Valborgne ;

Interrogé a quelle heure lasssemblée se fit :

A respondu quelle commanca a midy et dura jusqua trois ou quatre heures quon y chanta les psaumes et quil y prescha.

Interrogé sil y avaiet beaucoup de monde a ladite asssemblée :

A respondu quelle nestoict pas fort nombreuse et croit quy ayant vu cy peu de monde il estoit arrivé quelques inconvéniants ou quelques enuis que lasssemblée se devait tenir quy detourna bien des gens de sy randre .

Interrogé quelles personnes il conneut a la dite asssemblée :

A respondu quil ny connaît personne parce quil ne sattache qua la consolation quil donne aux fidèles .

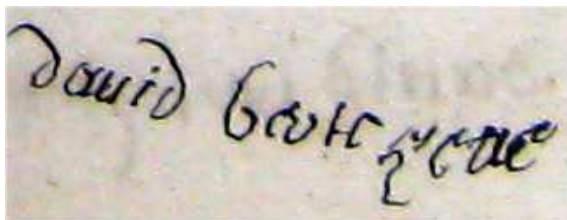
Interrogé sy il connaict les trois filles avec lesquelles il a esté conduit en cette ville :

A respondu quil les connaict et quil les vit a lasssemblée quy se tint mercredy passé dans la nuit et dont il parle cy dessus .

Interrogé sy il connaict dautre prédicants :

A dit que non.

Et plus avant n'a esté interrogé, sest signé :



David Bonhomme

Archives départementales de l'Hérault C 168.

Interrogatoires et réponses du Procès de David Bertézène, cardeur, de Valleraugue.24 Janvier 1688.

Partie II

Information faite par nous Pierre Lefebure,conseillier du Roi,Juge magistrat et Lieutenant criminel,en la sénéchaussée et siège présidial,de Nîmes,commissaire subdélégué par Monsieur De La Moignon de Basville,Chevalier,conseillier d'état,Intendant en cette province du Languedoc.

Du samedy vingt quatrième jour du mois de may mil six cent quatre vingt huit dans notre maison ;

Jacques Lapeyre du lieu deRigas,Diocèse de Mende,vallet au service de Monsieur Dugua,commandant dans les pays des sevens agé de vingt deux ans ou environ,tesmoing assigné a la requête du Procureur du Roy,juge,examine la main mise sur les saint évangiles a promis dire vérité sur les généraux interrogatoires dueman enquis et donné a entendre sil déppoze pour aucune considération ;

A du contenu a la requete du procureur du Roy déppozé que mercredy dernier vingt et un de ce mois sur les soirs le sieur Dugua son maitre quy estaict pour soir a Saint Martin de Corconac,dans la maison du prieur Ajain fut admis que se faisaict dans la nuict une asssemblée dans le terroir dudit lieu,fist un déttacheman de quelques dragons quy prirent d'un costé et ordonna au deppozan ,à Louis Puech et a quelques autres de ses valets et domestiques de prendre d'un autre costé pour tacher de descouvrir ladite asssemblée ayant commandé aux ungs et aux autres de se saizir de tous ceux quil trouveraient assamblés de sattacher paihailleremant qu'on croyait estre le nommé Bertezéne,sur quoy le déppozant Et les autres en nombre de cinq partirent et fouillèrent en divers endroicts et estant arrivés proche de la rivière du Gardon,a demy lieu dudit Saint Martin,ils entendirent de lautre costé chanter des pseumes,les ayants obligés de gangner la dite rivière,il se rendirent a une maison appelée Clède,dou la voix et le chant du pseume mizericorde venoict et en abordant ayant vu qu'une partie des assamblés paraissaient a la porte et se mettoient en estat de prandre la fuite se voyant decouvert ledit Puech tira sur eux son fuzil et a meme temps sestant jettés sur eux il se saizirent s'un jeune homme quy leur pareut etre le plus qualifié ,dune viehle femme et de deux filhes,lequel homme en larrestant fist beaucoup de rézistance ayan une bayonnette a la main,mais ils le dézarmèrent,lattachèrent et ensuite le conduizirent avec les trois femmes ou filles audits sieur Dugua a Saint Martin,et en chemin ledit homme leur dit quil se

nommait David Bertezène,prédicant quil nestoit pas en estat de nyer son nom quil avait fait beaucoup de prédications et présché en divers endroits aux fidelles qui se randaient aux assamblées preschant ordinairement trois ou quatre fois la sepmaine quand meme il n'avait eu que deux personnes de ses frères fidelles et adjoutte que la dite clède ou se faizait ladite assamblée ets placée dans le terroir de Saint Martin de Corconac,a demy lieu ou environ dudit Saint Martin,quil leur paruent que ladite assamblée estoict compozée d'une quarantaine de personnes,et qui mirent feu a la dite Clède parce qu'il la virent propre a servir de retraite aux fugitifs y ayant du bois et de la pailhe ou il reconnurent que biens des gens avait acoustumé de coucher ,dit que la dite femme quil arretèrrent luy a dict se nommer Marie Roudière,de Soudorgues,ne sachant pas le nom des deux filhes et plus n'a dit savoir,mais ce dessus contenir,reçut et reconnaît .na seu signer.

Louis Puech,Cardeur du lieu de Saumanes,servant de chasseur a Monsieur Dugua commandant dans la pays des Sevennes,agé de trente six ans, ou environ,tesmoing assigné comme dessus,juge examine la main mise sur les Saints évangiles a promis dire la vérité .

Sur les généraux interrogatoires dueman enquis sil deppoze pour aucune considérations les a nié .

Deppoze que mercredy dernier vingtième unieme de ce mois lesdits sieurs Dugua luy ayan commandé de prendre son fuzil et balles,avec Jacques Lapeire trois autres de ses domestiques parcourir le terroir de Saint Martin ,sur louie quil avait eu quil sy faizait une assamblée ayan fait dun autre coté un detascheman de dragons et ordonné aux uns et aux autres darresté tous ceux quil trouveraient assamblées de sattacher particulièrement au predicant le depozzan ledit lapeire et autre en nombre de cinq partirent dans la nuit et fouillèrent jusqu'au environs des dix heures et estant arrivés a la rivière du Gardon,et ayant entendu chanter le psalme mizéricorde de lautre costé il gagnèrent ladite rivière et allèrent tout droit a un clède situé dans le terroir de Saint Martin,et an labordant ayan vu que partie de lassamblée sortaient et prenaient la fuite le depozzan tira sur son coup de fuzil et a mesme temps en ayan saizi vu quil crurent estre des plus qualifiés Il se trouva estre David Bertézène, prédicant lequel fist beaucoup de rezistance Avec une bayonette quil avait a la main quil luy hostèrent ayan pareilheman arresté une femme qui leur avait dict se nommer Marie Roudière du lieu de Soudorgues,et deux jeunes filhes quil menèrent avec ledit Bertézène,audit sieur Dugua,quy estoict audit lieu de Saint Martin,lequel Bertézène,leur annonça en chemin,quil avait présché en diverses assamblées,toutes les fois qu'il trouvait des fidelles,qui demandaient consolation,adjoutte quil jugèrent que la dite assamblée pouvoit etre compozée dune quarantaine de personne,quil ne leur fut pas possible den arresté dautres parce quil prirent la fuite et quil nestoict pas assez fort,les dragons n'estant pas tombés aux endroits n'estant revenus a Saint

Thierry DUCROS. Pernes les Fontaines.2007

Martin que le landemain sur les huit heures du matin,et plus na dict savoir mais
ce dessus,neu savoir signer .

Ainsy